

Conditions de vente et de livraison



Commande

Par sa commande, l'acheteur reconnaît nos conditions de vente et de livraison.

Offres

Les offres écrites, verbales ou téléphoniques sont valables que si elles sont immédiatement acceptées.

Feuilles de caractéristiques / prospectus

Nous nous réservons de procéder en tout temps à des modifications techniques.

Prix

Les prix sont sans engagement. Tous les prix indiqués s'entendent TVA non compris, départ Frauenfeld.

Livraison / délai de livraison

Nous ne livrons que les quantités minimum indiquées. Des commandes inférieures à ces quantités sont augmentées sans préavis. **Valeur de marchandise minimale d'une facture fr. 30.--**. Nous sommes en droit de procéder à des livraisons partielles des marchandises commandées et de les facturer séparément ou en bloc. Des demandes en dommages-intérêts pour cause de livraison tardive ne peuvent pas être acceptées.

Réclamations

Le commettant est tenu à contrôler la marchandise. Des réclamations doivent être formulées par écrit dans les 8 jours après réception de la marchandise. Des tolérances des normes de la fabrique ou des normes DIN ne justifient pas une réclamation. Des dommages-intérêts ne s'appliquent qu' à la marchandise défectueuse. Toute autre revendication est exclue.

Retours de marchandises

Nous n'acceptons les retours qu'en parfait état après pourparlers et si livrés par nous. Sur la note de crédit, nous débitons **30 % de la valeur de la marchandise ou au minimum sfr. 50.--**, pour couvrir les frais de manutention. Articles de programmes en liquidation ou mesures spéciales ne peuvent pas être retournés.

Conditions de paiement

Nous n' admettons que les conditions de paiement stipulés dans notre offre.

Les déductions injustifiées ne seront pas acceptées et refacturées. A partir du 2^{ème} rappel nous facturons 5 % d'intérêts. En cas de sommation de payer CHF 20.— de frais de sommation en plus. Böni a le droit d'adapter les conditions de paiement en cas de besoin.

Droit de résiliation

Lorsque la solvabilité du commettant est incertaine, nous nous réservons de faire dépendre la livraison d' un acompte ou d' un paiement d'avance.

Mise en fonction et entretien

Il appartient à l'installateur d'informer le maître d'ouvrage et de mettre l'appareil en fonction. Toute aide de la société Böni sera facturée. Les travaux d'entretien conséquents à un montage et/ou à une manipulation défectueuse ou encore à une influence extérieure seront facturés.

Le lieu d'exécution et de juridiction est Frauenfeld